

---

## ARRETE MUNICIPAL

---

Direction des Services Techniques  
Dossier suivi par Denis LELARGE  
d.lelarge@cornebarrieu.fr



Déposé en Préfecture le :	Certifié Exécutoire le :	Publié ou Notifié le :
/	28/07/2022	28/07/2022

**Objet : SERVICE TECHNIQUES – PROLONGATION TEC N°2022-92**

### TEC N°2022-106

**Le Maire de la Ville de Cornebarrieu, Haute-Garonne,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public il y a lieu de compléter le présent arrêté,

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

En raison des travaux de régénération et des travaux d'entretiens, l'utilisation du Terrain d'honneur est suspendu du Dimanche 31/07/2022 à 00h00 jusqu'au Mercredi 31/08/2022 00h00.

#### **Article 2 :**

Pendant cette période, vous pouvez diriger les entrainements, les matchs et les échauffements de sport sur le terrain synthétique.

#### **Article 3 :**

L'application du présent arrêté est immédiate.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de CORNEBARRIEU, les services de Toulouse Métropole (Pôle Ouest), le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Beauzelle, le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours ainsi que la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cornebarrieu, le 26 Juillet 2022

Pour Le Maire,  
L'Adjointe déléguée  
C.Collier



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 07.*